

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

N° : 700-06-000009-185

DATE : LE 10 MAI 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CAROL COHEN, J.C.S.

VERA MADIC
Demanderesse

c.

BANQUE NATIONALE DU CANADA
Défenderesse

JUGEMENT
(Approbation d'avis aux membres)

[1] **CONSIDÉRANT** le jugement rectifié du 18 juin 2019 autorisant l'exercice d'une action collective dans le présent;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'une transaction est intervenue entre la Demanderesse et la Défenderesse (l' « **Entente de règlement** ») en vue de régler cette action collective, laquelle Entente de règlement doit être soumise au Tribunal pour approbation afin de prendre effet;

[3] **CONSIDÉRANT** la *Demande en approbation des avis aux membres concernant l'audience pour approbation d'une transaction* (la « **Demande** ») afin que les membres soient informés de l'audience visant l'approbation de l'Entente de règlement;

[4] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver les avis aux membres selon la forme et le contenu des avis joints en annexe au présent jugement et les modalités de publication et de diffusion proposées par les parties;

[5] **CONSIDÉRANT** les articles 581 et 590 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **ACCUEILLE** la *Demande en approbation des avis aux membres concernant l'audience pour approbation d'une transaction*;

[7] **APPROUVE** pour fins de publication la forme et le contenu des avis aux membres (version détaillée et abrégée) joints en annexe du présent jugement;

[8] **ORDONNE** la publication et la diffusion des avis aux membres selon les modalités suivantes :

- a. L'Avis aux membres détaillé sera affiché sur le site web des procureurs de la Demanderesse;
- b. L'Avis aux Membres abrégé sera publié une fois en français le samedi 22 mai 2021 dans La Presse+, le Journal de Montréal et le Journal de Québec. La publication sera faite dans la section affaires ou une section équivalente en utilisant minimalement un quart de page et au plus, une demi-page;
- c. L'Avis aux Membres abrégé sera publié une fois en anglais le samedi 22 mai 2021 dans The Gazette. La publication sera faite dans la section affaires ou une section équivalente en utilisant minimalement un quart de page et au plus, une demi-page.

[9] **FIXE** l'audience de la demande pour obtenir l'approbation de l'Entente de règlement au 5 juillet 2021, à 10 h, à la salle B1.04 du palais de justice de Saint-Jérôme et **AUTORISE** la participation à l'audience en mode virtuel selon les modalités diffusées sur le site Internet de la Cour supérieure (<https://coursuperieureduquebec.ca/roles-de-la-cour/audiences-virtuelles>);

[10] **LE TOUT** sans frais de justice.



CAROL COHEN, J.C.S.

M^e Fredy Adams
ADAMS AVOCAT INC.
- et -
M^e Guy Paquette
PAQUETTE GADLER INC.
Procureurs de la Demanderesse

M^e François Giroux
M^e Charles P. Blanchard
MCCARTHY TÉTRAULT AVOCATS
Procureurs de la Défenderesse